

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ARRÊTÉ DU MAIRE N° AG 2024.07.03/825

Thème : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Objet : Désignation du représentant de la Ville de Briançon à la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) d'Isère Aménagement du lundi 08 juillet 2024.

Le Maire de la ville de Briançon (Hautes-Alpes),

VU le Code général des collectivités territoriales pris en son article L.2122-17 ;

VU la délibération DEL N°2022.03.30/34 portant désignation de Monsieur le Maire pour représenter la Ville au sein de la SPL Isère Aménagement ;

CONSIDÉRANT l'empêchement ponctuel de Monsieur le Maire le lundi 08 juillet 2024 ;

ARRÊTE

Article 1

Madame Claire BARNÉOUD, 8^{ème} Adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme et du suivi de la ZAC Les Quartiers du 15/9, est désignée pour représenter la Ville de Briançon à la Commission d'Appel d'Offres du lundi 08 juillet 2024 à 14h30 au siège social du groupe ELEGIA ISÈRE Aménagement, 34 rue Gustave Eiffel - Grenoble (38).

AR Prefecture

005-210500237-20240705-A2024_07_03_825-AR
Reçu le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis au représentant de l'État dans le département, et à Monsieur le Trésorier public de Briançon, affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Ville.

Fait à Briançon, le **05 JUIL. 2024**

Le Maire

Arnaud MURGIA



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.